

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-deux, le 14 juin, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 8 juin 2022, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 26

Pouvoir(s) : 4

Votants : 22

Présents : MM. GRANDEMAIN Michel, CHACHIGNON Alain, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de Mme DECOUX Annick), CHOFFY Patrick (fondé du pouvoir de Mme LEBLOND Valérie), MALON Stéphane, ROUSSEAU Pierre, POINCLoux Daniel, BRISSON Jean-Louis, BOURGEOIS Martial, CHAMBRIN Michel (fondé du pouvoir de Mme IMBAULT Chantal), VILLARD André (fondé du pouvoir de Mme LACOMBE Roselyne), MMES MILLEY Sophie, SANTERRE Carole, DUPRÉ Céline, RIDEL Nicole, PANNEKOUCKE Maria, BRUCHET Delphine, LALUCQUE Béatrice.

Absents excusés : MM. LIROT Jean-Marc, GAUCHER Dominique, THIBAUT Serge, POISSON Bertrand, VANNIER Vincent, MMES CHATELAIN Danièle, DECOUX Annick, GAZANGEL Emmanuelle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, REGNIEZ Sophie, PETIT Christine, LACOMBE Roselyne, IMBAULT Chantal.

Secrétaire de séance : Mme DUPRÉ Céline

Objet : Avis sur le projet de parc éolien de la société « SAS Parc Eolien de Blancfossé » sur les communes de Janville-en-Beauce et Oinville-St-Liphard.

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale présenté par la société SAS Parc Eolien de Blancfossé pour son projet de renouvellement de 4 éoliennes et l'ajout de 2 éoliennes relatif au parc éolien de la Butte Saint-Liphard sur le territoire des communes de Janville-en-Beauce et Oinville-St-Liphard,

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- De ne pas s'opposer à la de demande d'autorisation environnementale présenté par la société « SAS Parc Eolien de Blancfossé » pour son projet de renouvellement de 4 éoliennes et l'ajout de 2 éoliennes relatif au parc éolien de la Butte Saint-Liphard sur le territoire des communes de Janville-en-Beauce et Oinville-St-Liphard,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 14 juin 2022

Martial BOURGEOIS

Président

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21/06/22
Et de la publication le 21/06/22

